LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
Ministère de l'Intérieur

Rapport d'activités 2019

Table de matières

Les dossiers principaux de l'année 2

Panorama social du ministère de l'Intérieur 8

Les activités de 2019 par Direction 10

Direction des affaires communales 10

Direction des finances communales 16

Direction de l'aménagement communal et du développement urbain 19

Direction du contrôle de la comptabilité communale 21

Direction du conseil juridique au secteur communal 21

Direction de la sécurité civile 25

Travaux législatifs et réglementaires 29

Circulaires 33

Questions parlementaires 38

Les dossiers principaux de l'année

L'année 2019 a été caractérisée par la préparation et les premières actions envers la mise en œuvre du programme de travail de l'accord de coalition 2018-2023 en ce qui concerne les affaires communales, l'aménagement communal et le développement urbain et la sécurité civile.

1. La refonte de la loi communale

Sous la devise « mateneen fir eng modern Gemeng », le ministère de l'Intérieur a lancé un processus participatif dans le cadre de la refonte de la loi communale.

300 représentant-e-s du secteur communal ont répondu à l'invitation de la ministre de l'Intérieur, Taina Bofferding, pour assister à l'évènement du lancement du processus participatif, qui a eu lieu le 8 juillet 2019 et au cours duquel les invité-e-s ont eu la possibilité de participer à des panels interactifs.

La participation se fait en 3 phases, dont la première a débuté en octobre 2019 avec six forums régionaux qui avaient pour but de soulever et de discuter les thématiques. Environ 400 personnes ont participé à ces forums.

Le grand public a été associé à travers une consultation publique en ligne en décembre 2019, suivie d'un atelier citoyen le 18 janvier 2020. Plus que 5.600 personnes ont participé à la consultation en ligne, dont 60 citoyen-ne-s se sont inscrites pour l'atelier citoyen.

En 2020, à travers des colloques ciblés et des ateliers thématiques, il est prévu de développer des propositions et solutions concrètes. Après consolidation et rédaction d'un avant-projet de loi, les grandes lignes seront soumises pour avis, avant que le projet de loi soit finalement déposé à la Chambre des Députés.

2. Réforme de l'examen d'admissibilité du secteur communal

L'année 2019 a été consacrée à la préparation de la réforme de l'examen d'admissibilité dont l'entrée en vigueur a eu lieu le 1er février 2020. Le programme de l'examen a été entièrement révisé de manière à permettre la sélection de candidat-e-s correspondant-e-s autant que possible aux profils recherchés dans le secteur communal.

Les nouveaux tests sont basés sur un contrôle de compétences identifiées comme étant critiques pour l'exercice des fonctions dans les différents sous-groupes de traitement du secteur. A l'exception des tests de compétences rédactionnelles, qui font partie des examens de certains sous-groupes de traitement, les tests se déroulent entièrement sous forme électronique. En coopération avec le ministère de la Fonction publique la procédure d'inscription a par ailleurs été entièrement digitalisée.

Dans un souci de créer un parallélisme avec les deux épreuves de l'examen-concours du secteur étatique, la réussite de la première partie de l'examen-concours de l'Etat (épreuve d'aptitude générale) est désormais une condition de participation à l'examen d'admissibilité.

Afin de faciliter l'accès des citoyen-ne-s aux informations concernant une carrière dans le secteur public, toutes les informations relatives aux examens dans le secteur communal figurent sur govjobs.lu, qui contient une rubrique spécifique « secteur communal ». Le site constitue également la plate-forme d'inscription aux examens.

La réforme transpose un des objectifs de l'accord de coalition 2018-2023.

3. Poursuite du dossier des plans d'aménagement général

Les communes disposant encore d'un plan d'aménagement général (PAG) « mouture 1937 » doivent se conformer aux exigences de la loi actuellement en vigueur en initiant la procédure d'adoption d'un PAG "nouvelle génération" au plus tard le 1er novembre 2019. Effectivement, le PAG « mouture 2011 » permet aux communes de disposer d'un outil capable d'affronter les défis que pose l'urbanisme contemporain, en permettant la réalisation de quartiers durables, qui génèrent un haut niveau de qualité de vie dans un environnement attractif.

La situation des plans d'aménagement général au 31 décembre 2019 se présente comme suit:

Les communes de Berdorf, Contern, Consdorf, Dippach, Remich, Schifflange, Steinfort et Walferdange disposent d'un plan d'aménagement général « régime 2004 » adopté conformément à la procédure de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Suite à la fusion des communes d'Esch-sur-Sûre, de Heiderscheid et de Neunhausen, la commune actuelle d'Esch-sur-Sûre dispose partiellement d'un plan d'aménagement général « régime 1937 » ainsi que d'un plan d'aménagement général « régime 2004 ». De même, suite à la fusion des communes d'Eschweiler et de Wiltz, la commune actuelle de Wiltz dispose partiellement d'un plan d'aménagement général « régime 2004 » ainsi que d'un plan d'aménagement général « régime 2011 ».

La Ville de Luxembourg, la Ville de Diekirch ainsi que les communes de Beaufort, Bech, Bertrange, Bettembourg, Betzdorf, Boulaide, Bous, Clervaux, Erpeldange, Feulen, Grosbous, Helperknapp, Junglinster, Käerjeng, Kayl, Lac de la Haute-Sûre, Mamer, Manternach, Mersch, Mertert, Niederanven, Nommern, Parc Hosingen, Pétange, Rambrouch, Rédange/Attert, Reisdorf, Roeser, Sanem, Steinsel, Useldange, Vallée de l'Ernz, Waldbillig, Winseler disposent d'un plan d'aménagement général « régime 2011 ».

En outre, les communes Bettendorf, Bourscheid, Differdange, Ell, Esch/Alzette, Fischbach, Flaxweiler, Frisange, Garnich, Grevenmacher, Habscht, Heffingen, Hesperange, Kehlen, Kiischpelt, Larochette, Leudelange, Mondercrange, Mondorf-les-Bains, Préizerdaul, Putscheid, Reckange-sur-Mess, Rumlange, Schengen, Schieren, Schuttrange, Saeul, Stadtbredimus, Strassen,

Waldbrdimus et Weiler-la-Tour ont entamé la procédure d'adoption de la refonte conformément à l'article 10 de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain sans pour autant l'avoir achevé conformément aux dispositions du titre 3 de la loi précitée.

Il en reste 25 communes qui fonctionnent encore sous le « régime 1937 » à savoir : Beckerich, Bissen, Biwer, Colmar-Berg, Dalheim, Dudelange, Echternach, Ettelbruck, Goesdorf, Koerich, Kopstal, Lenningen, Lintgen, Lorentzweiler, Mertzig, Rosport-Mompach, Sandweiler, Tandel, Troisvierges, Vianden, Vichten, Wahl, Weiswampach, Wincrange, Wormeldange.

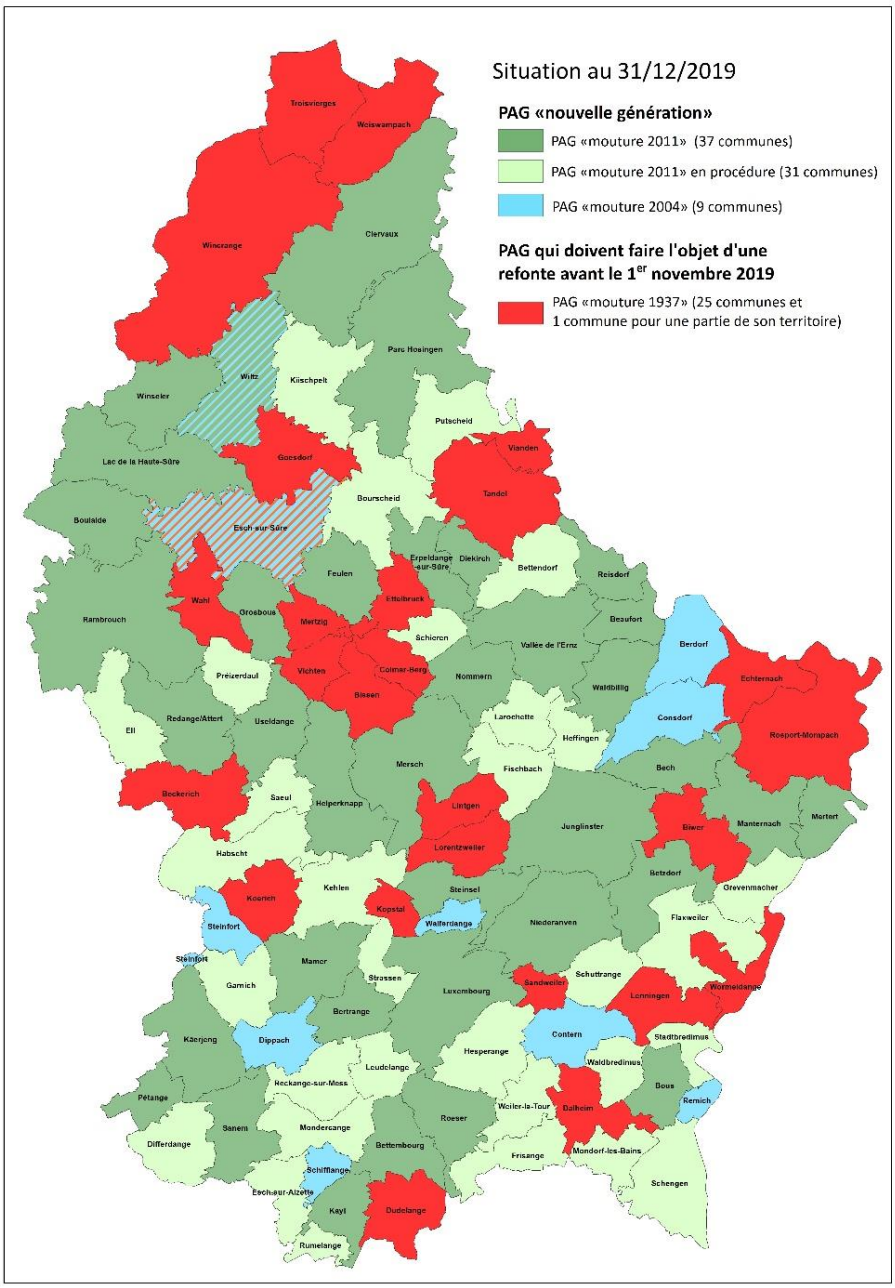

4. Renforcement du service d'aide médicale urgente (SAMU)

Le ministère de l'Intérieur a également poursuivi le renforcement de la prise en charge de la population, en instituant un vecteur SAMU additionnel, stationné actuellement auprès du Centre d'incendie et de secours à Hesperange. Un renforcement supplémentaire du SAMU par un cinquième vecteur a également été planifié pour 2020.

En effet, ceci contribue à une meilleure prise en charge des personnes victimes d'incidents ou de sinistres, qui nécessitent rapidement l'aide d'un service compétent et professionnel, qui répond à l'appel de détresse dans les délais les plus brefs afin d'éviter toute perte de chance de vie. Depuis la mise en vigueur du SAMU au Luxembourg, la population est passée de 386.000 habitants en 1986 à plus de 602.000 habitants en 2019, et le nombre de frontaliers a quasiment quadruplé, passant de quelques 50.000 à plus de 184.600. Sur base des données démographiques, le Luxembourg disposait d'un vecteur SAMU pour environ 200.000 habitants et pour plus de 260.000 personnes présentes sur le territoire en journée. Ces chiffres ont été concluants pour décider de l'installation de deux vecteurs SAMU supplémentaires afin d'éviter les cas d'indisponibilités.

5. Conseil et suivi dans les projets de fusions communaux

L'accord de coalition 2018-2023 prévoit que le « processus des fusions volontaires des communes continuera à être activement soutenu ». Dans cette optique, il incombe au ministère de l'Intérieur de sensibiliser, d'informer et d'accompagner les communes dans la procédure de fusion. Cette mission consiste entre autres à aider les responsables communaux de façon très concrète dans leurs discussions et démarches en vue d'une éventuelle fusion de leur commune et de leur faire part des retours d'expérience des communes fusionnées au Luxembourg. Le ministère est aussi en charge de la rédaction des projets de loi portant fusion.

Au cours de l'année 2019, plusieurs réunions ont eu lieu avec des responsables politiques en vue d'éventuelles nouvelles fusions de communes. Des discussions exploratoires ont notamment eu lieu avec les responsables politiques des communes de Bous et de Waldbredimus, respectivement avec les responsables politiques des communes de Wahl et de Grosbous.

D'autres discussions autour d'une éventuelle fusion ont été menées avec les membres des collèges des bourgmestres et échevins des communes de la « Nordstad », à savoir des communes de Bettendorf, de Diekirch, d'Erpeldange-sur-Sûre, d'Ettelbruck et de Schieren.

Le ministère a aussi procédé en 2019 à la rédaction d'un nouveau guide de procédure et de bonnes pratiques en matière de fusions de communes. Dans le cadre des travaux préparatoires du prédit guide, des interviews ont été menés avec les responsables politiques des communes de Schengen, Rosport-Mompach et de Wiltz, ainsi qu'avec le président du SYVICOL, afin de connaître leurs expériences vécues au cours du processus de fusion. La publication de ce nouveau guide est prévue pour 2020.

6. Mise en œuvre des réformes dans la fonction publique

Plusieurs initiatives lancées par le ministère de l'Intérieur dans le domaine de la gestion du personnel sont issues des travaux d'un groupe de travail réunissant des représentant-e-s du ministère de l'Intérieur, du SYVICOL et des organisations syndicales. Celui-ci était donné pour objectif d'accompagner les entités communales dans la mise en œuvre des réformes dans la fonction publique entrées en vigueur en 2017.

7. Reclassement de certains agent-e-s

Un clip-vidéo expliquant les bases du mécanisme de reclassement a été réalisé par le ministère de l'Intérieur et diffusé aux entités du secteur communal.

Cette démarche a été complétée par des séminaires régionaux organisés en avril et mai 2019 à Mersch, Niederanven, Mondercange, Clervaux et Hesperange, auxquels ont assisté plus de 80 personnes.

8. Promotion de la gestion par objectifs : guide pratique et séminaires régionaux

La réforme du statut général des fonctionnaires communaux en 2017 a introduit le système de la gestion par objectifs, dont l'objectif est d'assurer la performance générale de l'administration et la performance individuelle des agents qui en font partie. Afin de sensibiliser les entités communales à la démarche et de les accompagner dans sa mise en oeuvre, un guide pratique avec fiches pratiques a été élaboré et diffusé par voie de circulaire. Par ailleurs, des formations intitulées « Introduction à la gestion par objectifs », organisées en coopération avec le ministère de la Fonction publique, auront lieu sous forme de séminaires régionaux en 2020.

9. Projet-pilote « Fonctions et compétences » dans le secteur communal

Un projet-pilote « fonctions et compétences » a été lancé par le ministère de l'Intérieur avec les communes de Dudelange et de Clervaux ainsi qu'avec le syndicat de communes SIDERE. L'objectif du projet est de vérifier l'applicabilité de la démarche « Fonctions et compétences » élaborée par le ministère de la Fonction publique dans le secteur communal. Il consiste à recenser l'ensemble des fonctions existant au sein d'une administration communale et à rédiger des descriptions génériques de ces fonctions en les complétant par un relevé des compétences qui s'y rattachent. Le projet-pilote se poursuivra en 2020. L'existence de descriptions de fonctions et de compétences au sein d'une administration favorise une mise en œuvre efficace de la gestion par objectifs.

10. Poursuite du processus de collecte de données électroniques

L'année 2019 s'est également montrée cruciale pour la digitalisation et la collecte électronique des données financières et budgétaires du secteur communal réalisées à travers les ESF (états de la situation financière des communes) communiqués par les entités du secteur. Ce processus a amélioré la communication digitale de la dette des communes au ministère de l'Intérieur tout en accompagnant ces dernières à travers des formations.

11. Aide au jumelage

Depuis 2019 la ministre de l'Intérieur encourage des partenariats entre organisations communales de différents pays par l'attribution de subventions doté de 50.000 €. Un groupe de travail réunissant des représentants du ministère de l'Intérieur et du SYVICOL a défini en amont les critères objectifs et transparents pour l'obtention d'un subside et mis en place une grille d'évaluation de projet.

12. Elections complémentaires en vue de la désignation du délégué commun du groupe 5-1 dans le comité du Syndicat intercommunal à vocation multiple des Villes et Communes Luxembourgeoises pour la promotion et la sauvegarde d'intérêts communaux généraux et communs », en abrégé « SYVICOL ».

Le ministère a organisé en date du 2 mai 2019 des élections complémentaires en vue de l'élection d'un délégué commun devant représenter les communes de la circonscription « Groupe 5.1 » dans le comité du SYVICOL.

13. Désignation des délégué-e-s et des expert-e-s assistant aux réunions du conseil d'administration du Corps grand-ducal d'incendie et de secours, en abrégé « CGDIS ».

Le ministère a été chargée de l'organisation des élections en vue de la désignation des délégué-e-s et des expert-e-s assistant aux réunions du conseil d'administration du CGDIS. L'élection a eu lieu en date du 2 décembre 2019 au sein du ministère de l'Intérieur.

Panorama social du ministère de l'Intérieur

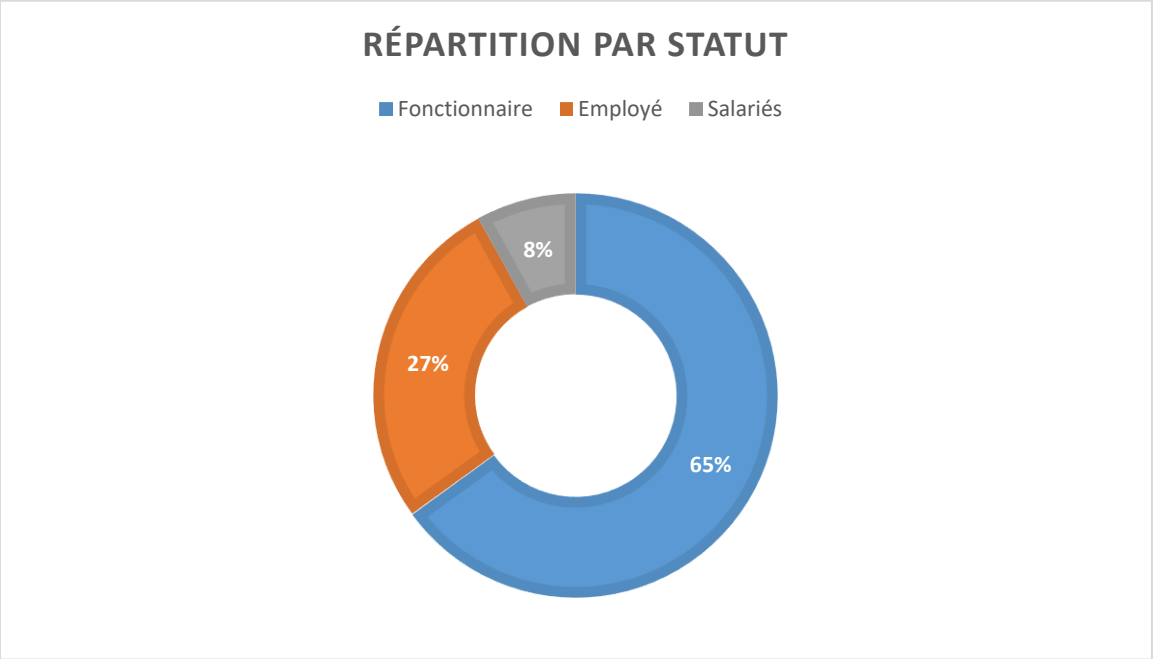

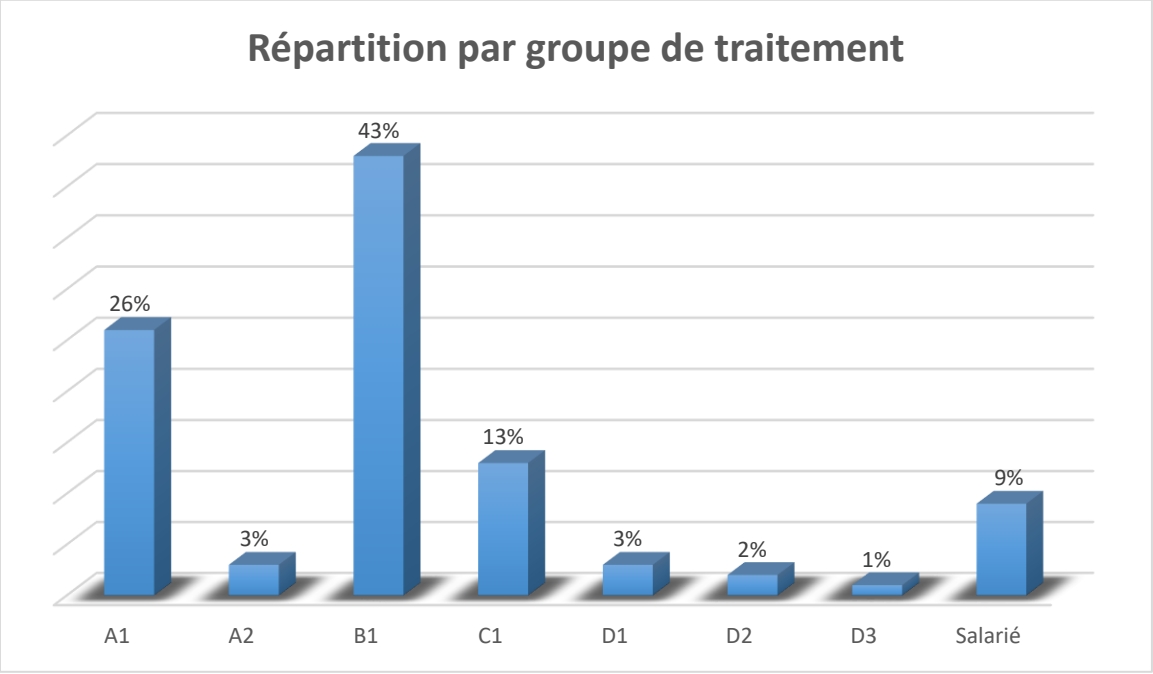

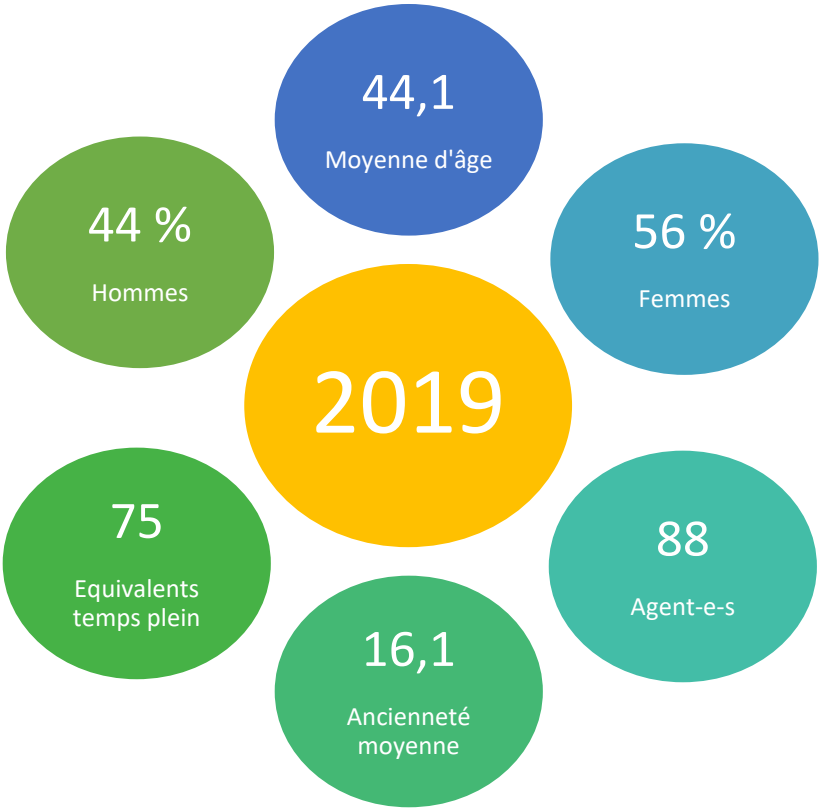
44,1
Moyenne d'âge
44 %
Hommes
56 %
Femmes
2019
75
Equivalents
temps plein
88
Agent-e-s
16,1
Ancienneté
moyenne

Les activités de 2019 par Direction

Direction des affaires communales

1. Personnel communal

Dans le cadre de la gestion journalière du personnel communal, le service du personnel communal a assuré la vérification et le traitement des dossiers du personnel des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes et il a procédé au contrôle et à l'approbation de quelques 5.100 délibérations des autorités du secteur communal en matière de gestion du personnel.

Le service a également conseillé les administrations communales dans l'exécution des dispositions légales et réglementaires régissant le régime statutaire et les rémunérations du personnel communal.

Sur demande, un agent du ministère de l'Intérieur s'est déplacé dans les administrations pour les accompagner dans l'établissement de fiches de carrière, en particulier suite à l'entrée en vigueur des réformes dans la fonction publique en 2017.

Le service du personnel communal a collaboré étroitement avec les responsables du ministère de la Fonction Publique et de la Réforme administrative et de la Direction de l'Institut national d'administration publique dans le cadre de l'organisation des différentes formations pour fonctionnaires communaux.

2. Examens du secteur communal

Examens d'admissibilité					
Groupe & sous-groupe de traitement et Fonction	**Inscriptions**	**Participants**	**Réussites**	**Échecs**	**Absents**
A1 Administratif, Scientifique et technique Attaché et Chargé d'études	121	62	41	21	59
A2 Administratif, Scientifique et technique Gestionnaire et Chargé de gestion	147	65	37	28	82
B1 Administratif Rédacteur	572	240	61	179	332
B1 Technique Chargé technique	159	78	38	40	81
C1 Administratif Expéditionnaire	417	152	65	87	265
C1 Technique Expéditionnaire technique	58	33	12	21	25
D1 Attributions particulières Agent de Transport	262	133	52	81	129
D1 Attributions particulières Artisan	144	72	22	50	72
D2 Attributions particulières Agent municipal	434	239	98	141	195

Examens d'admission définitive					
Groupe & sous-groupe de traitement et Fonction	**Inscriptions**	**Participants**	**Réussites**	**Échecs**	**Ajournements & épreuves supplémentaires**
A2 Éducatif et psycho-social Spécialiste en sciences humaines	2	2	2	0	0
B1 Attributions particulières Secrétaire	21	20	13	7	0
C1 Technique Expéditionnaire technique	4	4	4	0	0
D1 Attributions particulières Agent de transport	18	18	14	0	4
D1 Attributions particulières Artisan	17	15	14	1	0
D2 Attributions particulières Agent municipal	2	2	2	0	0
Examens de fin de formation spéciale					
Session 2018/2019 **Groupe & sous-groupe de traitement** et Fonction	**Inscriptions**	**Participants**	**Réussites**	**Échecs**	**Ajournements & épreuves supplémentaires**
A1 Administratif Attaché	1	1	1	0	0
A2 Scientifique et technique Chargé de gestion	12	12	12	0	0
B1 Attributions particulières Receveur	4	4	4	0	0
B1 Administratif Rédacteur	43	43	42	1	0

C1 Administratif Expéditionnaire	20	20	20	0	0
Examens de promotion					
Groupe & sous-groupe de traitement et Fonction	**Inscriptions**	**Participants**	**Réussites**	**Échecs**	**Ajournements & épreuves supplémentaires**
B1 Éducatif et psycho-social Professionnel en sciences humaines	2	2	2	0	0
B1 Administratif Rédacteur	51	37	27	2	8
C1 Administratif Expéditionnaire	17	14	11	3	0
C1 Technique Expéditionnaire technique	9	4	3	0	1
D1 Attributions particulières Agent de transport	48	19	8	4	7
D1 Attributions particulières Artisan	15	13	9	3	1
D2 Attributions particulières Agent municipal	2	2	1	1	0
Examens de carrière					
Carrière	**Inscriptions**	**Participants**	**Réussites**	**Échecs**	**Ajournements & épreuves supplémentaires**
B1 secteur administratif	1	1	0	1	0
C1 secteur technique	1	1	0	1	0
C1 secteur administratif	2	2	1	1	0
D1 secteur administratif	3	2	2	0	0
D1 secteur technique	9	7	4	3	0

3. Commission centrale

La commission centrale s'est réunie à trois occasions en 2019 sous la présidence de la ministre de l'Intérieur. Ces réunions sont l'occasion pour les partenaires sociaux du secteur communal de se concerter sur toutes les questions ayant trait à la gestion du personnel dans le secteur communal. En 2019, ont notamment figuré à l'ordre du jour le suivi de la transposition de l'avenant à l'accord salarial dans la fonction publique dans les différents textes législatifs et réglementaires du secteur communal, la préparation de la réforme de l'examen d'admissibilité et la réforme projetée de la formation pendant le service provisoire et la période d'initiation.

4. Marchés publics

En vertu de son pouvoir de surveillance administrative, le ministère de l'Intérieur contrôle la légalité des dossiers de soumission qui lui sont transmis par les entités locales.

En 2019, la ministre de l'Intérieur a été saisie d'approximativement 680 dossiers courants de marchés publics. Par ailleurs, le service « Marchés publics et Transactions immobilières » a fait fonction de conseil aux communes et syndicats de communes dans l'élaboration de divers dossiers spéciaux de marchés publics et dans le domaine du régime sur les marchés publics en général.

Dans beaucoup de cas, la procédure ouverte a été appliquée pour la passation des marchés publics pour le compte du secteur communal, alors qu'il s'agit d'un des principes généraux de la législation sur les marchés publics. Il est entendu que lors du contrôle des dossiers de marchés au ministère de l'Intérieur, certaines irrégularités relatives au non-respect des prescriptions à remplir aux termes de la règlementation sur les marchés publics ont été observées et notifiées aux pouvoirs adjudicateurs en vue d'une meilleure application des textes législatifs et règlementaires en la matière.

Le ministère de l'Intérieur est représenté au sein de la Commission des Soumissions, instituée auprès du ministre ayant dans ses attributions les travaux publics, à savoir actuellement le ministre de la Mobilité et des Travaux publics, en vertu de l'article 159 de la loi modifiée du 8 avril 2018 sur les marchés publics. On constate qu'il y a une répartition à peu près égale entre les marchés du secteur étatique et du secteur communal en ce qui concerne les dossiers dont la Commission est saisie, soit dans le cadre de sa mission consultative soit dans le cadre de la saisine obligatoire prévue par le texte législatif.

5. Transactions immobilières

La mission du ministère de l'Intérieur en matière de transactions immobilières des communes, syndicats de communes et des établissements publics placés sous la surveillance des communes consiste à vérifier si les opérations envisagées ne sont pas contraires à la loi ni à l'intérêt général.

En 2019, 281 dossiers concernant des opérations immobilières, réalisées dans le secteur communal, ont été traités par les services du ministère de l'Intérieur.

En ce qui concerne les acquisitions, l'accent a été mis par les communes sur les terrains à bâtir, le développement de nouveaux lotissements ou la construction de logements sociaux respectivement de logement à coût modéré, ceci dans le cadre de la mise en œuvre de la loi modifiée du 22 octobre 2008 portant promotion de l'habitat. D'autres acquisitions ont été opérées dans le but d'agrandir la réserve foncière en vue de l'urbanisation d'un site, d'une part, et de développer des infrastructures existantes, d'autre part. Enfin, les communes ont acheté des terrains ou des bâtiments pour créer des installations publiques, telles que crèches, maisons-relais, complexes scolaires et sportifs ou dans l'intérêt de l'aménagement d'une zone d'activités économiques.

En ce qui concerne les ventes, l'accent a été mis par les communes sur la viabilisation et la création de logements ou de logements sociaux à des prix abordables. Restent à citer les ventes réalisées par les autorités communales, si ces dernières jugent que le terrain ou l'immeuble en question ne présente plus d'utilité pour la commune. D'autres cessions immobilières ont été effectuées dans le cadre d'échanges avec des particuliers et dans les relations avec l'Etat. La rubrique « divers » du tableau ci-dessus concerne des dossiers portant sur des domaines variés tels que le reclassement ou le déclassement de parcelles du domaine public communal en domaine privé communal, les concessions de droits de superficie, droits de passage, constitutions de servitudes et droits d'emphytéose.

	2019
Ventes	55 (19,5%)
Acquisitions	120 (42,7%)
Echanges	27 (9,6 %)
Divers	79 (28,1%)
Total :	281

6. Cartes d'invalidité

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019
Cartes de priorité	64	313	585	136	85	123	121	66
Cartes A 30% à 49% d'invalidité	1417	1580	1504	705	501	530	479	251
Cartes B ≥à 50 % d'invalidité	1471	1830	2060	1195	625	471	370	194
Cartes C (avec guide)	218	235	126	110	93	73	95	151
Total	**3170**	**3958**	**4275**	**2146**	**1304**	**1197**	**1065**	**662**

Cartes échangées (abîmées, plastifiées, changement de résidence, vol ou perte)	2016	2017	2018	2019
	288	437	299	268

Direction des finances communales

7. Distribution du Fonds de dotation globale des communes

La distribution du Fonds de dotation globale des communes (FDGC) 2019 aux 102 communes a été faite en 8 tranches. En 2019, un montant total de 2,3 mrd € a été distribué aux communes, ce qui constitue de loin la source de financement la plus importante du secteur communal.

8. Collecte électronique des données financières du secteur communal

Pour l'exercice budgétaire 2019, la Direction des finances communales (DFC) a assuré le suivi de la collecte électronique des budgets, annexes budgétaires, ESF et PPF du secteur communal. Combinées aux données des comptes du secteur communal collectés par la Direction du contrôle de la comptabilité communale, les données financières dépassent pour la première fois le cap du million de données par année.

9. Consultation financière sur demande

En 2019, une commune a sollicité une analyse financière sur demande en vue d'une construction d'un projet d'envergure. Cette analyse et présentation a tenu compte des caractéristiques individuelles telles que la situation démographique, l'évolution du budget ou la situation des avoirs bancaires et de la dette.

10. Contrôle des budgets des entités communales

La DFC est chargée du contrôle des budgets des 205 entités du secteur communal qui établissent annuellement un budget comprenant toutes les recettes ordinaires et extraordinaires ainsi que toutes les dépenses ordinaires et extraordinaires à effectuer au cours de l'exercice pour lequel le budget est voté.

11. Traitement des dossiers de demandes de modification budgétaire

La DFC a traité environ 700 demandes de crédits nouveaux et supplémentaires votées par les entités du secteur communal durant l'exercice financier 2019 pour des dépenses imprévues ainsi que les transferts et reports de crédits.

12. Traitement des dossiers de demandes en rendu exécutoires

Conformément à l'article 148bis de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, la ministre de l'Intérieur rend exécutoire les rôles des différents impôts des communes du Grand-Duché de Luxembourg. En 2019, 253 rôles principaux et supplétifs en matière d'impôt foncier ainsi que de taxes sur les chiens, sur les résidences secondaires, sur les scellements des sols et les habitations non-occupées ont été rendus exécutoire.

13. Traitement des dossiers des impôts et taxes communales

La DFC est chargée du traitement des règlements communaux introduisant des taxes ayant le caractère d'impôts proprement dits respectivement des taxes destinées à rémunérer un service rendu par l'autorité communale. Le total des dossiers introduits par les communes et instruits par la DFC se chiffre pour 2019 à 844 dont 447 pour des taxes ayant le caractère d'impôts et 397 pour les taxes à caractère rémunératoire pour services prestés par les communes.

14. Traitement des aides financières allouées au secteur communales

<u>Enseignement musical</u>

En ce qui concerne l'organisation de l'enseignement musical communal de l'année scolaire 2018/2019, 39 dossiers concernant l'organisation scolaire ainsi que 28

conventions et 28 avenants ont été instruits par la DFC. Au total, 95 dossiers ont été approuvés par la ministre de l'Intérieur.

Pour l'année scolaire 2018/2019 de l'enseignement musical communal, le calcul des minutes à prendre en considération pour le subside alloué aux communes a été fait et il en résulte que les 39 entités communales concernées ont bénéficié d'une aide financière de 31.902.000 € payée à parts égales par les budgets du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Equipements collectifs de base

Au cours de l'année 2019, les décomptes définitifs de 8 projets ont été présentés. Un montant total de 29 mio € a été viré aux communes. Ces liquidations ont été effectué en 26 tranches. Des aides s'élevant à un montant total de 32 mio € ont été nouvellement engagées pour des futurs projets. Les nouveaux engagements concernent 18 projets dans 13 communes.

Activités de jumelage

La nouvelle aide d'un montant de 50.000 € pour encourager les jumelages avec des communes de différents pays a été versé à 8 communes pour 13 activités impliquant les pays suivants : Allemagne, Autriche, Estonie, France, Hongrie, Italie, Monténégro, Pays-Bas, Portugal et Roumanie.

15. Traitement des dossiers opérations immobilières de construction

La DFC a traité 200 dossiers en matière de constructions de complexes scolaires, de centres sportifs, de maison relais, de mairies, de centres culturels, de logements sociaux, d'aménagements ou d'extension de bâtiments divers, de stations d'épurations, de bassins d'eau ou encore de voirie.

16. Traitement des dossiers de congé politique des élus locaux

Pour le congé politique de l'exercice 2018, payé en 2019, la DFC a reçu 749 demandes et a indemnisé voir remboursé 10,9 mio € en provenance du Fonds des dépenses communales.
Plus de 20 % des demandeurs de congé politique ont utilisé la démarche électronique sur le portail myGuichet.

17. Traitement des dossiers de demandes au recours au financement étranger

Certaines entités du secteur communal peuvent avoir recours à l'emprunt et au leasing financier. Au cours de l'année 2019, 8 demandes d'emprunt et 4 demandes de leasing financier ont été approuvées par la ministre de l'Intérieur.

Direction de l'aménagement communal et du développement urbain

18. Avis de la commission d'aménagement

Au cours de l'année 2019, la commission d'aménagement a émis au total 100 avis lors de 27 séances dont :

- 18 avis dans le cadre de la refonte complète d'un projet d'aménagement général des communes de Reckange-sur-Mess, Schuttrange, Clervaux, Ell, Heffingen, Stadtbredimus, Strassen, Kehlen, Hesperange, Schengen, Weiler-la-Tour, Mondorf-les-Bains, Habscht, Frisange, Leudelange ainsi que des villes d'Esch-sur-Alzette, de Grevenmacher et Rumelange ;
- 12 avis au sujet de réclamations concernant les refontes des plans d'aménagement général des communes de Beaufort, Bertrange, Bettembourg, Betzdorf, Clervaux, Feulen, Mertert, Rambrouch, Reckange-sur-Mess, Sanem, Schuttrange et Steinsel ;
- 67 avis portant sur des projets de modification de plans d'aménagement général ;
- 3 avis au sujet de réclamations concernant des projets de modification d'un plan d'aménagement général (communes d'Echternach, Waldbredimus et Weiswampach).

19. Avis de la cellule d'évaluation concernant les projets d'aménagement particulier

Au cours de l'année 2019, la cellule d'évaluation a avisé au total 179 projets d'aménagement particulier lors de 42 séances.

20. Projets discutés dans la plateforme de concertation (PAP)

La plateforme de concertation ayant pour but de permettre aux communes, ainsi qu'aux initiateurs de projets, de se faire conseiller à un stade précoce de l'élaboration d'un PAP avant que le dossier ne soit soumis officiellement à la procédure d'adoption, a été consultée au courant de l'année 2019 pour 58 projets de développement urbain et ceci lors de 65 séances.

Au total 35 communes ont profité de ce service de consultation instauré auprès du ministère de l'Intérieur.

21. Approbations ministérielles

En 2019, les décisions ministérielles en matière d'aménagement communal et du développement urbain s'élevaient au nombre de 340 dont le détail est repris ci-dessous.

La ministre de l'Intérieur a approuvé en 2019

- 10 projets de refonte d'un plan d'aménagement général (Beaufort, Bertrange, Bettembourg, Betzdorf, Clervaux, Feulen, Mertert, Rambrouch, Sanem et Steinsel) ;
- 65 projets de modification du plan d'aménagement général ;
- 146 projets d'aménagement particulier, portant sur 1256 lots avec 4838 unités de logements ;
- 112 conventions conclues entre le collège des bourgmestre et échevins et les propriétaires de terrains fixant les détails de la viabilisation et l'exécution d'un plan d'aménagement particulier (art. 36 de la loi) ;
- 3 servitudes d'interdiction de lotissement et de construction frappant des terrains pendant la période d'élaboration d'un plan d'aménagement général (art. 20 de la loi).

La ministre de l'Intérieur a refusé

- 2 modifications de projet d'aménagement général ;
- 2 projets d'aménagement particulier « nouveau quartier ».

La ministre de l'Intérieur a pris note des refus d'approbation par les conseils communaux portant sur :

- 1 projet de modification d'un plan d'aménagement général ;
- 4 projets d'aménagement particulier.

La nouvelle « procédure allégée »

Finalement, 77 dossiers ont été introduits selon la procédure allégée durant l'année 2019, dont 61 dossiers ont rempli les conditions de la procédure allégée, 11 affaires ont été transmises à la cellule d'évaluation pour non-conformité au PAG et 5 dossiers ont été renvoyés aux communes suites aux vices de procédure.

22. Recours devant les juridictions administratives et civiles

Au courant de l'année 2019, 62 recours à l'encontre des plans d'aménagement général et particulier ont été introduits devant les juridictions administratives.

Direction du contrôle de la comptabilité communale

23. Les comptes communaux de l'exercice 2018

Parmi les 102 communes, 41 ont transmis leurs comptes dans les délais prescrits à l'article 161 de la loi communale. Quant aux 102 syndicats, offices sociaux et établissements publics placés sous la surveillance des communes, il convient de préciser que 44 desdites entités ont présenté leurs comptes dans les délais.

24. La vérification des comptes et des caisses

En application de l'article 163 de la loi communale, et suite à la vérification des comptes, la Direction du contrôle de la comptabilité communale (DCCC) a transmis, en 2019, 198 comptes aux entités communales. Par compte, il y a lieu d'entendre dans le présent contexte le ou les comptes d'une entité du secteur communal relatif(s) à un seul exercice budgétaire. En 2019, 216 comptes ont été arrêtés définitivement par la ministre de l'Intérieur.

Au cours de l'année 2019, la DCCC a procédé à 139 vérifications de caisse et à 24 remises de caisse.

25. Développement et maintenance de l'application MICOF

Avec l'introduction du plan budgétaire normalisé en 2013, l'application de gestion des budgets et des comptes MICOF a été introduite en remplacement de l'application COFICOM. La DCCC a contribué de façon continue à développer des nouvelles fonctionnalités du logiciel en collaboration étroite avec la Direction des Finances communales.

En outre, la DCCC et la Direction des Finances communales assurent des formations et une assistance continue aux utilisateurs de MICOF et garantissent la maintenance et le bon fonctionnement de l'application.

Direction du conseil juridique au secteur communal

26. Conseil juridique

La Direction du conseil juridique au secteur communal (DCJ) a principalement pour mission de conseiller juridiquement les élus communaux, les fonctionnaires communaux, les membres des bureaux des syndicats de communes et des comités des syndicats de communes ainsi que les établissements publics placés sous le contrôle des communes dans l'exercice de leurs diverses missions et d'assister les autorités communales en amont et en aval dans leurs prises de décision.

Au cours de l'année 2019, la DCJ a avisé en tout 758 décisions adoptées respectivement par les conseils communaux et par les comités des syndicats intercommunaux.

27. Traitement de réclamations

La DCJ a également pour mission de traiter les réclamations contre les autorités communales adressées par les particuliers à la ministre de l'Intérieur.

A l'instar des années précédentes, le nombre des réclamations adressées au ministère de l'Intérieur a connu une sensible croissance au cours de l'année 2019.

28. Conseil et assistance sur la gestion des édifices religieux

La DCJ a, hormis sa mission de conseil, élaboré une convention-type réglant les modalités relatives à la mise à disposition des édifices religieux et l'a mise à disposition des administrations communales par la DCJ.

La DCJ a adressé en outre en date du 10 mai 2019 une circulaire aux administrations communales ayant eu pour objet d'exposer en détail l'application des dispositions prévues par les articles 6 à 16 de la loi du 13 février 2018 sur la gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique.

29. Assistance juridique dans la création de syndicats communales

L'analyse juridique et le suivi procédural de la création des syndicats de communes ainsi que la modification des statuts des syndicats de commune font partie des missions de la DCJ.

Les arrêtés grand-ducaux du 3 juillet 2019, du 8 novembre 2019, du 22 novembre 2019 ainsi que du 4 décembre 2019 ont approuvé les nouveaux statuts du « SIDOR », du « Parc naturel de l'Our », du « Naturpark Öewersauer » et du syndicat intercommunal « Nordstad ».

L'arrêté grand-ducal du 11 octobre 2019 a autorisé l'adhésion des communes de Colmar-Berg, Erpeldange/Sûre, Helperknapp et de Steinfort au Syndicat intercommunal du Centre pour la Conservation de la Nature, en abrégé « SICONA-Centre ».

Le projet de texte portant approbation des nouveaux statuts du Syndicat intercommunal à vocation écologique, en abrégé « SIVEC » a été transmis pour avis au Conseil d'Etat.

Des modifications de statuts sont engagées par les syndicats suivants : SIDEC, ZARE, STEP, Minett-Kompost, SIAS, SYCOSPORTS, Syndicat pour l'aménagement et la gestion du Parc Naturel Mëllerdall.

En dehors des dossiers portant sur une modification des statuts ou sur une adhésion de nouvelles communes, la DCJSC a été saisie de deux nouvelles créations de syndicats de communes, à savoir le syndicat intercommunal Zone d'activités Economiques Régionale Mierscherdall, en abrégé « ZAMID », et le Syndicat intercommunal pour la Promotion de la Région Ouest, en abrégé « Pro-Ouest ».

30. Contrats d'ingénieur et d'architecte

En 2019, les communes et syndicats de communes ont transmis environ 425 contrats d'ingénieur et d'architecte passés par la procédure négociée au ministère de l'Intérieur pour avis. La majorité de ces contrats était présentée sous forme de contrats-type (élaborés par l'O.A.I. et le SYVICOL).

31. Conventions et contrats de bail

Outre les conventions conclues dans le cadre d'un projet d'aménagement particulier respectivement dans le cadre d'un transfert immobilier, les communes et syndicats de communes ont transmis en 2019 environ 270 conventions à la ministre de l'Intérieur pour approbation.

En 2019, le secteur communal a transmis 108 contrats de bail remplissant les conditions cumulatives de l'article 106 point 3 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

32. Délibération et préparation de règlements communaux

Au cours de l'année 2019, la DCJ a avisé en tout 231 règlements communaux.

33. Accueil de Bénéficiaires de Protection internationale

La DCJ conseille les communes dans le logement des bénéficiaires de protection internationale et des personnes à revenu modéré, et assure la coordination dans cette matière entre les communes et l'Etat en ce qui concerne les conventions relatives d'accueil sur le territoire communal des bénéficiaires de protection internationale.

De plus, la DCJ conseille les autorités communales dans la rédaction des conventions et des avenants, de même que dans la rédaction des contrats de bail et des contrats de mise à disposition dans le même cadre.

Au cours du premier semestre 2019, la DCJ a procédé à l'établissement des décomptes de l'exercice 2018 afin d'assurer le remboursement d'une part des loyers aux communes ayant loué un logement auprès d'un propriétaire privé en vue d'une mise à disposition du prédit logement en faveur de bénéficiaires de protection internationale ou de personnes à revenus modestes à la recherche d'un logement.

La DCJ est également représentée au sein du Comité interministériel intégration.

34. Règlement grand-ducal fixant le contenu et les modalités du contrat de coopération type visé par l'article 4, paragraphe 4, de la loi du 17 août 2017 relative à l'archivage.

La DCJ a participé en étroite collaboration avec le ministère de la Culture à la rédaction du règlement grand-ducal fixant le contenu et les modalités du contrat de coopération type visé par

l'article 4, paragraphe 4, de la loi du 17 août 2017 relative à l'archivage, ainsi qu'à l'élaboration du contrat de coopération conclu en application de l'article 4, paragraphe 4, de la prédite loi du 17 août 2017.

35. Règlements et directives européennes

Cartes d'identité

Le Conseil et le Parlement européen ont adopté un règlement relatif au renforcement de la sécurité des cartes d'identité des citoyens de l'Union et des titres de séjour délivrés aux citoyens de l'Union et aux membres de leur famille exerçant leur droit à la libre circulation (Règlement (UE) 2019/1157 du 20 juin 2019). Le règlement a pour but de renforcer la sécurité des cartes d'identité délivrées par les pays de l'Union européenne (UE) à leurs propres ressortissants et des documents de séjours fournis aux autres citoyens de l'UE et aux membres de leur famille.

36. Coopération transfrontalière Benelux

La DCJ participe aux travaux du groupe de travail Comité Direction Coopération Transfrontalière ainsi qu'au groupe interministériel des correspondants Benelux. La DCJ a assisté en date du 22 novembre 2019 au colloque : « La coopération entre les communes frontalières belges et luxembourgeoises, un instrument : le GBCT ? ».

Direction de la sécurité civile

37. Les projets nationaux en matière de sécurité civile

L'année 2019 a été riche en projets différents pour la Direction de la sécurité civile (DSC). A côté de la poursuite de l'exécution de la loi modifiée du 27 mars 2018 portant organisation de la sécurité civile, le projet de loi phare de l'année 2018, et des travaux législatifs, une campagne de sensibilisation a été conduite, appelant à la prise de conscience quant à l'importance des détecteurs de fumée au sein des habitations, qui a également mérité un média award, pour avoir été la « meilleur publicité » aux yeux du grand public.

La DSC a mis en place une procédure d'agrément dans le cadre de l'exécution de la loi précitée du 27 mars 2018. En effet, tout établissement et organisme, qui souhaite offrir à côté de l'Institut national de formation des secours (INFS), des formations en matière de secours au Grand-Duché de Luxembourg peut obtenir un agrément par le ministre ayant les Sécurité civile dans ses attributions. Seul un organisme agréé peut dispenser des formations en matière de secours équivalentes aux formations dispensées par l'INFS. En 2019, 32 organismes ont été agréés comme organisme formateur en matière de secours.

Ensuite, toute association ou tout organisme de secours qui a pour objet social la sécurité civile et dont le siège social se trouve dans un pays membre de l'UE peut également obtenir un agrément par le ministre ayant les Sécurité civile dans ses attributions. Seuls les associations ou organismes agréés peuvent participer aux opérations de secours et aux actions de soutien aux populations en matière de sécurité civile. En 2019, 6 organismes ont été agréés comme association ou organisme de secours.

Le 20 juin 2019 a également eu lieu un évènement important et symbolique pour tous les membres des services de secours, à savoir la remise des distinctions honorifiques annuelle. Au cours de celle-ci, la ministre de l'Intérieur a eu le plaisir et l'honneur de procéder à la remise de 222 médailles et distinctions honorifiques étatiques à des membres méritants, qui font constamment preuve de dévouement dans l'exercice de leurs fonctions.

Finalement, une grande nouveauté en 2019 a été l'introduction d'une journée nationale de la prévention, qui a eu lieu le 10 octobre 2019, et qui aura dorénavent lieu chaque année à la même date. Cette journée est consacrée à la sensibilisation de la population aux risques et moyens de prévention d'incendies. En effet, une prévention avertie est le meilleur des remèdes pour protéger les citoyen-ne-s de tout danger potentiel lié aux feux. Ce n'est qu'à travers une politique de sensibilisation soutenue et intériorisée par tous les concernés, que des vies pourront être sauvées.

38. Les projets bilatéraux, européens et internationaux en matière de sécurité civile

- Accord d'assistance belgo-luxembourgeois en matière de protection civile

En février 2015, un nouvel accord, remplaçant celui de 1993, a été signé entre le Luxembourg et la Belgique sur l'assistance mutuelle en matière de sécurité civile. Cet accord vise l'assistance mutuelle et la coopération des services de secours ainsi que l'ensemble des services mettant en œuvre les mesures et moyens destinés à secourir les personnes et à protéger les biens lors d'événements calamiteux, de catastrophes et de sinistres, qu'ils soient d'origine naturelle ou humaine, et notamment en cas d'accidents de nature chimique ou nucléaire ou de situations d'urgence radiologique. Cet accord a été transposé en loi nationale en septembre 2016, et ratifié par la Belgique en 2018. Comme prévu par l'accord, des négociations sur des arrangements particuliers ont débuté en septembre 2018 entre le Luxembourg et la Belgique.

- Accord d'assistance franco-luxembourgeois en matière de protection civile

En mai 2015, un accord relatif à l'assistance et à la coopération dans le domaine de la sécurité civile a été signé entre la France et le Luxembourg, qui a été transposé en loi nationale en avril 2016, et ratifié en France en janvier 2018. Cet accord vise à faciliter et à garantir l'assistance mutuelle et l'envoi rapide de secours en cas de catastrophes ou d'accidents graves en des lieux voisins de la frontière entre le Luxembourg et la France. Conformément aux dispositions de cet accord, un arrangement particulier d'exécution a été signé le 25 juin 2019 entre le ministère de l'Intérieur et le préfet de la zone de défense et de sécurité Est, mémorial A507.

- Accord-cadre sanitaire franco-luxembourgeois

Cet accord-cadre, ainsi que son accord d'application, ont été signés en novembre 2016 par la France et le Luxembourg. Ces accords ont pour objet de préciser le cadre juridique dans lequel s'inscrit la coopération sanitaire transfrontalière des deux pays, entre autres dans la perspective d'assurer une bonne organisation des secours d'urgence et du transport sanitaire de patients et d'assurer le recours le plus rapide aux moyens de secours d'urgence dans la région transfrontalière. À cet effet, une convention de coopération sur les secours d'urgence et le transport sanitaire transfrontalier urgent par SAMU et ambulance est en voie d'élaboration. L'accord-cadre a été approuvé au Luxembourg par la loi du 18 juillet 2018 portant approbation de l'Accord-cadre entre le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg et le Gouvernement de la République française sur la coopération sanitaire transfrontalière, fait à Luxembourg, le 21 novembre 2016 (mémorial A599), et en France par le Décret n° 2019-1319 du 9 décembre 2019 portant publication de l'accord-cadre sur la coopération sanitaire transfrontalière entre le Gouvernement de la République française et le Conseil fédéral suisse, signé à Paris le 27 septembre 2016, et de l'accord-cadre entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg sur la coopération sanitaire transfrontalière, signé à Luxembourg le 21 novembre 2016.

- Deutsch-luxemburgisches Abkommen betreffend die grenzüberschreitende Notfallhilfe

En 2013, l'Administration des services de secours avait élaboré, conjointement avec les ministères de l'Intérieur de Rhénanie-Palatinat et de la Sarre, un projet d'accord pour les secours d'urgence transfrontaliers. L'objectif de l'accord est d'assurer une intervention rapide, efficace et efficiente par le biais d'une intervention d'urgence à la frontière germano-luxembourgeoise par les services ambulanciers et les services d'aide médicale urgente. Des difficultés juridiques entre les Länder et le Bund ont ralenti l'avancement, voire la finalisation de cet accord, mais grâce à de discussions en 2019, les démarches nécessaires ont été entamées pour achever cet accord.

39. Au niveau européen

Le ministère de l'Intérieur est représenté dans deux groupes de travail au niveau de l'Union européenne (UE), le groupe « Protection civile » (Prociv) du Conseil européen et le « Comité de la Protection civile » (CPC) de la Commission européenne.

- Groupe Protection civile au sein du Conseil de l'UE

Le groupe Prociv se charge au sein du Conseil des questions liées à la prévention des catastrophes d'origine naturelle et humaine, ainsi qu'à la préparation et réponse de ces catastrophes, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur de l'UE. De même, elle est en charge des questions liées à l'assistance mutuelle entre les États membres de l'UE en cas de survenance de catastrophes et du renforcement de la sécurité chimique, biologique, radiologique et nucléaire dans l'UE. En 2018, la refonte du mécanisme européen de protection civile a été le dossier principal traité au sein du groupe PROCIV, qui a abouti en 2019 au vote de la décision (UE) 2019/420 du Parlement européen et du Conseil du 13 mars 2019 modifiant la décision no 1313/2013/UE relative au mécanisme de protection civile de l'Union.

- Comité de la Protection civile au sein de la Commission européenne

Le ministère de l'Intérieur représente les services de secours auprès du CPC, auquel adhèrent les 31 États participants au Mécanisme européen de protection civile. Ce groupe analyse entre autres la mise en place, l'organisation et le fonctionnement des capacités de réponse d'urgence (European Emergency Response Capacity, EERC), le fonctionnement du pool volontaire des modules d'intervention des États membres, la réponse européenne aux différentes demandes d'aide urgente ou encore la collaboration avec des pays tiers dans le cadre du Mécanisme communautaire de la protection civile.

- Directeurs généraux de la protection civile

Le ministère de l'Intérieur représente le Luxembourg auprès des réunions des Directeurs généraux de la protection civile, qui sont des réunions biannuelles, au cours desquelles le Conseil informe les représentants des États membres sur l'évolution des thématiques traitées au niveau européen sur la protection civile et sollicite l'avis des représentants sur des dossiers spécifiques.

En 2019, ces réunions ont été organisées sous la présidence roumaine et finlandaise. En 2020, il s'agira de la présidence croate et allemande.

40. Au niveau international

- Nations Unies - Stratégie internationale sur la réduction des risques de catastrophe (UNISDR).

L'Organisation des Nations unies a commencé en 1987 à développer une stratégie internationale pour la prévention et la réduction des risques de catastrophe, qui a comme objectif de promouvoir une collaboration internationale concertée en matière de prévention et de réduction des risques de catastrophe et d'élaborer une stratégie mondiale pour atténuer les effets des catastrophes naturelles pour éviter des pertes humaines. Au fil des années, les Nations unies ont défini plusieurs programmes d'action qui ont été traduits par des stratégies ou cadres d'actions.

Le dernier de ces plans d'action, le Cadre d'action de Sendai, a été adopté à la 3e Conférence mondiale des Nations unies sur la réduction des risques de catastrophe qui s'est tenue à Sendai (Japon) en mars 2015.

Le Cadre d'action de Sendai prévoit entre autres la mise en place d'une plateforme nationale pour la réduction des risques de catastrophe qui servira de mécanisme de coordination pour l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans les politiques nationales.

41. Focal Point – Disaster risk reducation & disaster risk management

Le point focal sur la réduction des risques de catastrophe (RRC), rattaché au ministère de l'Intérieur, est en charge de l'implémentation du cadre d'action de Sendai au niveau national et gère les relations avec le Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes (UNDRR). En 2019, le point focal RRC a procédé à des réunions préparatoires avec les différents ministères concernés, en vue de l'implémentation de la plateforme nationale sur la RRC en 2020.

Le point focal RRC est responsable de l'implémentation et de la coordination de la plateforme nationale sur la RRC et assure la présidence du comité interministériel.

Plus encore, en mai 2019, la ministre a eu l'occasion de rencontrer Madame Mami Mizutori, la représentante spéciale du Secrétaire général pour la réduction des risques de catastrophe et responsable du Bureau des Nations Unies pour la réduction des risques de catastrophes, à l'occasion de la 6e édition de la plateforme mondiale pour la réduction des risques de catastrophes.

Travaux législatifs et réglementaires

1. Projets de lois déposés

1° Projet de loi portant modification : 1° de la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux ; 2° de la loi modifiée du 15 juin 1999 portant organisation de l'Institut national d'administration publique, dossier parlementaire n°7445.

2. Lois votées

1° Loi du 8 avril 2019 portant modification de : 1° la loi modifiée du 16 avril 1979 fixant le statut général des fonctionnaires de l'État ; 2° la loi modifiée du 24 décembre 1985 fixant le statut général des fonctionnaires communaux. (Entrée en vigueur : 15 avril 2019) (Mémorial n° A239)

2° Loi du 5 juin 2019 portant modification de l'article 269 du Code pénal pour sanctionner les agressions contre les personnes participant à une mission de sécurité civile, mémorial A397.

3° Loi du 6 décembre 2019 relative à l'installation obligatoire de détecteurs autonomes de fumée pour les immeubles comprenant au moins un logement et modifiant la loi modifiée du 27 juillet 1997 sur le contrat d'assurance, mémorial A833.

3. Projets de règlements grand-ducaux introduits dans la procédure règlementaire

1° Projet de règlement grand-ducal modifiant le règlement grand-ducal modifié du 20 décembre 1990 portant fixation des conditions d'admission et d'examen des fonctionnaires communaux (entré en vigueur le 1er février 2020).

2° Projet de règlement grand-ducal portant modification : 1° de l'arrêté grand-ducal modifié du 23 novembre 1955 portant règlement de la circulation sur toutes les voies publiques; 2° du règlement grand-ducal du 19 mars 1979 instituant près du lac de barrage d'Esch-sur-Sûre un poste de premiers secours qui fonctionne pendant la saison touristique allant du 15 mai au 15 septembre ; 3° du règlement grand-ducal modifié du 19 mai 1992 portant application des dispositions de la loi du 14 février 1955 concernant la réglementation de

la circulation sur toutes les voies publiques à des voies et places non ouvertes au public mais accessibles à un certain nombre d'usagers ; 4° du règlement grand-ducal modifié du 26 août 1993 relatif aux avertissements taxés, aux consignations pour contrevenants non résidents ainsi qu'aux mesures d'exécution de la législation en matière de mise en fourrière des véhicules et en matière de permis à points ; 5° du règlement grand-ducal du 19 juillet 1997 relatif aux limitations de la circulation des poids lourds les dimanches et jours fériés ; et abrogeant : 1° l'arrêté grand-ducal du 31 janvier 1907 concernant l'exécution de la loi du 22 avril 1905, sur l'établissement d'un impôt spécial dans l'intérêt du service d'incendie; 2° le règlement grand-ducal du 6 mai 2010 déterminant les missions spécifiques, la composition, l'organisation et le fonctionnement de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours ; 3° le règlement grand-ducal modifié du 6 mai 2010 portant organisation 1. de la division d'incendie et de sauvetage de l'Administration des services de secours 2. des services d'incendie et de sauvetage des communes ; 4° le règlement grand-ducal du 6 mai 2010 fixant 1) l'organisation de la formation des agents des services de secours et de la population 2) la composition, l'organisation et les missions de la Commission à la formation de l'Administration des services de secours ; 5° le règlement grand-ducal du 21 mars 2012 déterminant les modalités de permanence et de garde et d'indemnisation des volontaires des unités de secours de la division de la protection civile de l'Administration des services de secours.

3° Projet de règlement grand-ducal fixant les modalités d'évaluation et de calcul de la contrepartie monétaire dans le cadre d'un transfert de propriété et les modalités de calcul d'une redevance dans le cadre d'un bail emphytéotique ou d'un droit de superficie des biens immeubles affectés aux missions de sécurité civile.

4° Projet de règlement grand-ducal modifiant : 1° le règlement grand-ducal modifié du 27 février 2011 fixant les modalités du contrôle de la connaissance des trois langues administratives pour le recrutement des fonctionnaires communaux ; 2° le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux.

5° Projet de règlement grand-ducal portant modification : 1° du règlement grand-ducal modifié du 21 octobre 1987 concernant le temps de travail et les congés des fonctionnaires communaux ; 2° du règlement grand-ducal modifié du 6 décembre 1989 concernant le congé politique des bourgmestre, échevins et conseillers communaux ; 3° du règlement grand-ducal modifié du 25 septembre 1998 fixant les conditions de formation, d'admission aux emplois et de rémunération des chargés de cours des établissements d'enseignement musical du secteur communal ; 4° du règlement grand-ducal du 8 novembre 2010 portant exécution de la loi du 18 décembre 2009 organisant

l'aide sociale ; 5° du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux ; 6° du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux ; 7° du règlement grand-ducal modifié du 8 avril 2018 portant exécution de la loi du 8 avril 2018 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10° de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988.

4. Règlements grand-ducaux publiés

1° Règlement grand-ducal du 1er mars 2019 sur les modalités d'attribution d'une allocation de reconnaissance aux pompiers volontaires du Corps grand-ducal d'incendie et de secours, mémorial A106.

2° Règlement grand-ducal du 1er mars 2019 concernant les modalités de désignation des délégués et des experts assistant aux réunions du conseil d'administration du Corps grand-ducal d'incendie et de secours, mémorial A107.

3° Règlement grand-ducal du 1er mars 2019 fixant les modalités de calcul de l'indemnité de mise à disposition des biens immeubles destinés à héberger un centre d'incendie et de secours, mémorial A117.

4° Règlement grand-ducal du 12 mars 2019 fixant la composition, l'organisation et le fonctionnement du Conseil supérieur de la sécurité civile, mémorial A152.

5° Règlement grand-ducal du 8 avril 2019 modifiant le règlement grand-ducal modifié du 21 octobre 1987 concernant le temps de travail et les congés des fonctionnaires communaux, mémorial A272.

6° Règlement grand-ducal du 28 mai 2019 portant abrogation du règlement grand-ducal du 14 décembre 2016 portant exécution de la loi du 14 décembre 2016 portant création d'un Fonds de dotation globale des communes et modifiant : 1. le règlement grand-ducal modifié du 20 avril 1962 réglant, en matière d'impôt commercial, les ventilations et la participation des communes au produit de l'impôt commercial de résidence des salariés ; 2. le règlement grand-ducal du 18 janvier 2012 fixant les modalités de calcul et du remboursement des frais de personnel à charge de l'État pour les fonctionnaires communaux, les employés communaux et les salariés des communes qui continuent à intervenir dans l'enseignement fondamental suivant conventions établies par l'État avec les communes concernées ; 3. le règlement grand-ducal modifié du 30 juillet 2013 portant

exécution de certaines dispositions du Titre 4. - De la comptabilité communale de la loi modifiée du 13 décembre 1988, mémorial A371.

7° Règlement grand-ducal du 12 septembre 2019 modifiant : 1° le règlement grand-ducal modifié du 4 avril 1964 portant assimilation des traitements des fonctionnaires des communes, syndicats de communes et établissements publics placés sous la surveillance des communes, à ceux des fonctionnaires de l'Etat ; 2° le règlement grand-ducal du 3 mai 1991 concernant la prestation d'heures de travail supplémentaires par des fonctionnaires communaux ainsi que leur astreinte à domicile ; 3° le règlement grand-ducal modifié du 21 octobre 1987 concernant le temps de travail et les congés des fonctionnaires communaux ; 4° le règlement grand-ducal du 14 août 2017 déterminant pour les fonctionnaires et employés communaux : I. les cas d'exception ou de tempérament aux conditions du service provisoire ; II. la bonification d'ancienneté de service pour la fixation du traitement initial ; III. la procédure d'attribution d'une prime pour les détenteurs d'un doctorat et abrogeant le règlement grand-ducal du 14 août 2017 déterminant les conditions et modalités d'attribution de l'allocation de famille aux fonctionnaires et employés communaux prévue à l'article 16 du règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux, mémorial A609.

8° Règlement grand-ducal du 6 décembre 2019 modifiant le règlement grand-ducal du 27 février 2011 fixant les modalités du contrôle de la connaissance des trois langues administratives pour le recrutement des fonctionnaires communaux, mémorial A836.

9° Règlement grand-ducal du 6 décembre 2019 modifiant : 1° le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 déterminant le régime et les indemnités des employés communaux ; 2° le règlement grand-ducal modifié du 28 juillet 2017 fixant le régime des traitements et les conditions et modalités d'avancement des fonctionnaires communaux, mémorial A902.

Circulaires

N°	Date	Circulaire à télécharger	Annexes
3756	17/12	Garantie locative	Annexe 1 Annexe 2
3755	16/12	Promotion générale dans les Ordres nationaux 2020	Annexe 1 Annexe 2
3754	05/12	Consultation en ligne sur les enjeux de la vie quotidienne au niveau communal	
3753	11/12	Etablissement du plan pluriannuel de financement (PPF) 2020	
3752	10/12	Demande d'informations supplémentaires - enseignement musical année scolaire 2018/2019	Annexe 1 Annexe 2
3751	18/11	Formation du back-end de l'application mobile Mäin Offall-meng Ressourcen	Annexe
3750	16/12	Recensement annuel des chiens	
3749	14/11	Examen d'admission définitive dans la carrière du secrétaire communal et du secrétaire-rédacteur	
3748	08/11	Pacte Logement 2.0 - Documentation sommaire des ateliers interactifs régionaux de juin et de juillet 2019	Annexe Brochure
3747	05/11	Nombre de logements sociaux - année 2019	Annexe Relevé
3746	30/10	Obligations de déclaration du bénéficiaire effectif auprès du Registre des bénéficiaires effectifs	Annexe Guide Loi RBE Loi RCS
3745	11/11	Demandes de remboursement et d'indemnisation des heurs de congé politique prises au cours de l'année 2019 - relevé à établir par les communes	Relevé
3744	29/10	Nouvelles dispositions réglementaires applicables aux agents communaux	
3743	21/10	Inscription dans une classe d'une école fondamentale luxembourgeoise des élèves bénéficiant d'une scolarisation spécialisée dans un Centre de compétences	Annexe
3742	21/10	Libre circulation des personnes et immigration - Invitation à des ateliers participatifs	Annexe
3741	21/10	Green Events	Annexe Brochures: LU, FR, DE
3740	21/10	Validation des cartes de crues subites	Annexe 1 Annexe 2
3739	17/10	"Nuit du Sport" édition 2020 - réunions d'information	Annexe
3738	25/10	Elaboration des budgets communaux 2020	Annexe 1 Annexe 2

3737	06/11	Subventions au secteur communal pour encourager les activités de jumelage des communes - Appel à projets	Formulaire
3736	04/10	Rencontre entre délégués à l'égalité du personnel du secteur communal	Annexe
3735	04/11	Impôt foncier 2018	Annexe 1 Annexe 2
3734	27/09	Réorganisation réseau RGTR - Avis des communes	Annexe
3733	16/09	Plans d'action contre le bruit - Invitation à des ateliers de travail	Annexe
3732	13/09	Indemnisations pour domages de travaux publics	Questionnaire
3731	09/09	Complément à la circulaire n°3499 du 10 juillet 2017	
3730	04/09	"mateneen fir eng modern Gemeng" : Invitation à 6 forums régionaux	Annexe
3729	05/09	Prévention d'infections à légionelles	Annexe
3728	22/08	Examens de carrière pour les employés communaux	
3727	19/08	Marchés publics - Consultations de la Commission européenne	
3726	26/07	Manuels scolaires et matériel didactique pour l'année scolaire 2019/2020	Annexe Bon
3725	29/07	Examens d'admissibilité aux différentes fonctions du secteur communal - Organisation de la deuxième session de l'année 2019	
3724	16/07	"mateneen fir eng modern Gemeng" : Save the date pour 6 forums régionaux	
3723	19/08	Elaboration des budgets 2020 et modifications à prévoir	Annexe 1 Annexe 2 Annexe 3
3722	28/06	Informations sur la construction de structures d'hébergement de type modulaire pour demandeurs de protection internationale (DPI)	Annexe Flyer
3721	26/06	Protection des données - délais de conservation des extraits du casier judiciaire en matière de recrutement et de gestion du personnel	Annexe
3720	24/06	"Nationale Sportsdag FIT50PLUS"	Annexe Flyer
3719	20/06	La refonte de la loi communale: une réforme pour, et avec les communes dans une approche participative - Invitation	Annexe 1 Annexe 2
3718	18/06	Etablissements classés - nouvelles nominations et classifications	Annexe 1 Annexe 2
3717	17/06	Organisation et mise en oeuvre de la prévention contre les incendies au sein du CGDIS	Annexe
3716	19/06	Subsides du ministère de l'Intérieur et du ministère de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse dans l'intérêt de l'enseignement musical - année scolaire 2018/2019	Annexe 1 Annexe 2 Annexe 3
3715	11/06	Cartes des zones inondables et des risques d'inondation 2019	Annexe
3714	06/06	Plan canicule	Annexe 1 Annexe 2 Dépliant: DE, FR, PT Affiche: DE, FR, PT

3713	05/06	eID certificat Luxtrust - expiration	Annexe
3712	05/06	Apposition d'un code QR sur les certificats de résidence	Annexe
3711	04/06	Pacte Logement 2.0 - Invitation aux ateliers interactifs	Annexe 1 Annexe 2
3710	30/09	Vidéosurveillance – avis de la CNPD	Annexe 1 Annexe 2 Annexe 3
3709	28/05	Inscription et conservation des informations sur les bénéficiaires effectifs dans le Registre des bénéficiaires effectifs	Annexe
3708	27/05	La refonte de la loi communale : une réforme pour et avec les communes dans une approche participative. - « Save the date »	
3707	27/05	Service « Late Night Bus »	Annexe
3706	14/06	Mise à jour du plan pluriannuel de financement (PPF) 2019	
3705	23/05	Pacte Logement 2.0 - Invitation aux ateliers interactifs	Annexe
3704	21/05	Élections européennes du 26 mai 2019 - Formulaires	Annexe
3703	27/05	Prolongation de l'appel à projets - Subsides pour des projets ayant pour objet l'intégration des étrangers	Annexe 1 Annexe 2 Annexe 3
3702	20/05	Arnaque / Man in the middle	Annexe
3701	08/05	« Save the date » - ateliers interactifs « Pacte Logement 2.0. »	
3700	03/05	Circulaire de printemps	Annexe
3699	03/05	Jour férié légal supplémentaire - Journée de l'Europe	Annexe
3698	10/05	Application pratique des dispositions des articles 6 à 16 de la loi du 13 février 2018 sur la gestion des édifices religieux et autres biens relevant du culte catholique	Annexe
3697	30/04	Cartes de stationnement pour personnes handicapées du Royaume-Uni	Annexe
3696	23/04	Mise en berne des drapeaux	
3695	23/04	Situation de la dette et des avoirs financiers au 31 décembre 2018	Annexe 1 Annexe 2
3694	15/04	Brevet sportif national	Annexe 1 Brochure
3693	12/04	Élections européennes du 26 mai 2019 – Informations concernant la distribution des bulletins de vote et du matériel électoral restant	
3692	04/04	Conséquences du « BREXIT »	Annexe
3691	04/04	Élections européennes – Accessibilité des élections	Annexe 1 Annexe 2 Annexe 3
3689	04/04	Déclaration d'arrivée de jeunes sous couvert d'un visa vacances-travail	Annexe
3688	04/04	Utilisation des moyens électroniques dans les procédures de marchés publics	
3687	01/04	Avancement des procédures d'adoption d'un PAG nouvelle génération par les communes	Annexe

3686	02/04	Séminaires régionaux au sujet du reclassement de certains agents communaux dans le cadre de la réforme dans la Fonction publique de l'année 2017	
3685	29/03	Statut officiel des extraits électroniques concernant les plans de mesurages et documents cadastraux	
3684	25/03	Élections européennes du 26 mai 2019 – Délivrance de copies des listes électorales	
3683	20/03	Élections européennes du 26 mai 2019 – Règlement des dépenses	Annexe 1 Annexe 2
3682	20/03	Élections européennes du 26 mai 2019 – Heure de publication des résultats	
3681	15/03	Élections européennes du 26 mai 2019 – Rectificatif formulaire n°123-000079	E123-000079
3680	20/03	Élections européennes – Accessibilité des élections	Annexe 1 Annexe 2 Annexe 3 Annexe 4 Annexe 5 Annexe 6 Annexe 7 Annexe 8 Annexe 9 Annexe 10
3679	08/03	Appel à projets - Subsides pour des projets ayant pour objet l'intégration des étrangers	Annexe 1 Annexe 2 Annexe 3
3678	06/03	Avis de la Commission de circulation de l'État	Annexe
3677	07/03	EPSA 2019 – Concours européen d'excellence dans le secteur public (« European Public Sector Award ») – Appel à candidatures	Annexe
3676	05/03	Refonte du guide «Apaisement du trafic à l'intérieur des agglomérations» publié par la CCE en février 2013	Questionnaire
3675	04/03	Élections européennes du 26 mai 2019 - Formulaire	E123-000079a
3674	13/03	Participation de l'État au financement de l'enseignement musical - année soclaire 2017/2018	Annexe
3673	01/03	Élections européennes du 26 mai 2019 - Formulaires	Formulaires E123-000045 E123-000046 E123-000047 E123-000065 E123-000069 E123-000070 E123-000072 E123-000074

			E123-000078 E123-000078a E123-000079 E123-000085
3672	01/03	Élections européennes du 26 mai 2019–Vote par correspondance/Affranchissement gratuit	
3671	26/02	Journée de Commémoration nationale 2019	Annexe
3670	25/02	RECTIFICATIF: Congé politique de l'année 2018 - demandes d'indemnisation	Annexe
3669	01/03	Cours destinés aux fonctionnaires communaux qui se préparent à l'examen de promotion des carrières de l'expéditionnaire administratif et du rédacteur	Inscription Programme
3668	18/02	Reclassement de certaines carrières de fonctionnaires et d'employés communaux	Annexe
3667	13/02	Règlement-type en matière d'assainissement des eaux usées	Annexe
3666	07/02	Consultation du public en vue de l'élaboration du 3e plan de gestion à établir au titre de la directive-cadre sur l'eau	Annexe
3665	20/02	Échange de données électorales avec les États membres de l'UE pour les élections européennes de 2019	Annexe
3664	22/02	Marchés publics	
3663	05/02	Promotion générale dans les Ordres nationaux 2019	Annexe 1 Annexe 2
3662	07/02	Examens d'admission définitive et de promotion des fonctionnaires communaux de l'année 2019	Annexe 1 Annexe 2 Annexe 3 Annexe 4
3661	21/01	Examens d'admissibilité aux fonctions des différentes carrières du secteur communal - Organisation de la première session de l'année 2019	
3660	25/02	Congé politique de l'année 2018 - demandes de remboursement et d'indemnisation	Annexe 1 Annexe 2 Annexe 3 Annexe 4
3659	17/01	Cours destinés aux fonctionnaires communaux - Examens d'admission définitive et de promotion du secteur technique	Programme
3658	18/01	Élections européennes du 26 mai 2019 - Informations pratiques	

Questions parlementaires

N°	Question parlementaire
QP n°143	Élèves à besoins spécifiques
QP n° 157	Service repas-sur-roues
QP n° 161	Corps grand-ducal d'incendie et de secours
QP n° 194	Site pour une ambulance additionnelle pour le CGDIS dans le canton de Redange
QP n° 210	Fusions de communes
QP n° 216	Financement du "Fonds pour l'emploi" par les communes
QP n° 245	Détention animaux
QP n° 278	Droit de préemption
QP n° 286	Inscription des entreprises auprès des communes
QP n° 328	Nettoyage de chaussée après une fuite d'huile ou d'une chute d'arbre
QP n° 333	Mentions "célibataire" et "divorcé(e)" sur les actes d'état civil et autres documents administratifs
QP n° 355	Dynamisation des commerces de proximité
QP n° 374	Application "Lebensretter"
QP n° 386	Achat de terrains à l'étranger par les communes
QP n° 392	Organisation et fonctionnement du SAMU
QP n° 399	Règlements de la circulation
QP n° 408	"No-Dig-Technology"
QP n° 429	Bénévoles des pompiers
QP n° 430	Finances communales
QP n° 467	Protection de la femme enceinte et allaitante exerçant un mandat politique
QP n° 484	Systèmes d'exploitation utilisés par le secteur public
QP n° 488	Incendies liés à des voitures électriques
QP n° 509	Utilisation de feux bleus clignotants par les médecins dans des cas d'urgence
QP n° 517	Incidents sur la ligne ferroviaire Wasserbillig-Luxembourg survenus le 16 mars 2019
QP n° 535	Vote par correspondance
QP n° 547	Digitalisation dans le cadre de la gestion de l'eau
QP n° 548	Exercices d'évacuation dans les bâtiments scolaires
QP n° 568	Politique de la majorité gouvernementale
QP n° 571	Service d'aide médicale urgente (SAMU)
QP n° 588	PAG « nouvelle génération »
QP n° 594	Arrêté grand-ducal du 14 février 1913 réglant le transport des cadavres

QP n° 599	Code de déontologie pour les élus locaux
QP n° 614	Avertissements taxés
QP n° 636	Listes électorales
QP n° 650	Sécurité alimentaire
QP n° 656	Plan d'aménagement général (PAG)
QP n° 701	Cérémonies civiles
QP n° 719	Centre d'intervention commun des services de secours des communes de Bettembourg et Dudelange
QP n° 744	Télémédecine
QP n° 766	Congé politique des élus locaux
QP n° 789	Personnel du CGDIS
QP n° 807	Hélicoptère de sauvetage
QP n° 810	Contrats à durée déterminée
QP n° 846	Paiements électroniques
QP n° 847	Concession de pharmacie
QP n° 892	Logements non occupés
QP n° 903	Poubelle pour déchets biodégradables
QP n° 905	Publications des communes
QP n° 916	Contrôle de la comptabilité communale
QP n° 920	Organisation de manifestations civiles
QP n° 939	Vente de terrains par les communes
QP n° 967	Volontaires au service du CGDIS
QP n° 971	Indemnités des bénévoles du CGDIS
QP n° 977	Entretien des pistes cyclables
QP n° 979	Formations spéciales pour le transport aérien de matériel de combat d'incendies
QP n° 980	Formations spéciales pour le transport aérien de matériel de combat d'incendies
QP n° 987	Formations spéciales pour le transport aérien de matériel de combat d'incendies
QP n° 988	Assurance incendie
QP n° 1008	Procédure d'approbation de règlements communaux sur la circulation
QP n° 1017	4e vecteur du SAMU
QP n° 1018	Transport transfrontalier de patients en ambulance
QP n° 1042	Immigration illégale
QP n° 1055	Rapport entre des chantiers et des faillites de magasins
QP n° 1074	Indemnisation des dommages en cas de catastrophe naturelle
QP n° 1114	Affectation de bâtiments
QP n° 1147	Ville sans voiture
QP n° 1196	Optimisation des services d'urgence

QP n° 1220	Conflits d'intérêts lors des délibérations au niveau communal
QP n° 1236	Jumelage entre deux villes
QP n° 1247	Conflits d'intérêts au niveau du Collège des bourgmestre et échevins
QP n° 1254	Sécurité du passeport biométrique
QP n° 1263	Dénonciations récemment faites au parquet
QP n° 1269	Contrôle des fiches d'impôt
QP n° 1279	Extension du périmètre et création de logements abordables
QP n° 1283	Pollution de la Sûre suite à l'incendie dans la zone industrielle d'Echternach
QP n° 1286	Formation pour élus communaux
QP n° 1294	Remboursement frais d'ambulance
QP n° 1333	Détournements de fonds au sein de l'administration communale de Hesperange
QP n° 1344	Factures CGDIS
QP n° 1368	Finances communales
QP n° 1373	Incompatibilités avec le mandat de conseiller communal
QP n° 1396	Avertissements taxés des agents municipaux
QP n° 1416	Information des propriétaires concernés dans le cadre d'une modification du plan d'aménagement général
QP n° 1421	Dispersion des cendres funéraires
QP n° 1423	Contrats de location entre l'État et les communes
QP n° 1432	Situation des bénéficiaires de protection internationale en quête d'un logement au Luxembourg
QP n° 1452	Location de presbytères
QP n° 1456	Résidence des élus communaux
QP n° 1459	Subsides en faveur des communes pour la réalisation des infrastructures scolaires
QP n° 1463	Recrutement auprès du CGDIS
QP n° 1505	Condition physique des agents du CGDIS
QP n° 1517	Salage des cours d'école
QP n° 1545	Terrains constructibles
QP n° 1642	CGDIS
QP n° 1646	Dispositions légales relatives aux feux d'artifice